



**Réunion du Comité Directeur**  
Vendredi 29 mars 2019  
19 heures 00

à SAINT VICTOR

**Présents**

LEFAURE Thierry                      Président  
BRAVARD Laurent  
GARÇON Bernadette  
LAPORTE Michèle  
LAPORTE Guy  
LATHENE Jérôme  
PASCAL Pierre  
PASQUIER Sylvie  
PERROT Nathalie  
ROBIN Laurent  
SCHMITT Jean-Marc

**Excusés**

BERGON Alain  
BOUCHARD Christine  
CHANET Florian  
BRANGER Sébastien  
DEBROUVER Amandine  
FRAILE Xavier  
GABRIEL Christelle  
GODEFROY Isabelle  
GODEFROY Jean-Marie  
MILAN LAFFAY Irène

**1°) Accueil**

Le président ouvre la séance à 19h faisant état des présents, listant les excusés. Il tient à remercier l'ASPPT Natation synchro d'avoir organisé l'accueil de cette réunion et pour la démonstration de natation artistique qui a été présentée avant cette réunion.

Puis il fait valider le compte-rendu du comité directeur du 29 janvier 2019.

Il convient de compléter la liste des membres de certaines commissions.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec prise en compte des remarques.

**2°) Bilan championnat de France nage hivernale**

Il faudra rédiger un compte-rendu pour la Fédération.

Le Président s'en chargera en contactant les différents intervenants.

Expérience intéressante mais le Président pense qu'il ne faut pas renouveler...

### 3°) Bilan meeting du Bourbonnais

Cela a représenté beaucoup de travail mais ce fut une réussite.

Un représentant de la Ligue a fait des remarques car pour certaines courses, il y avait 2 nageurs dans la même ligne ce qui est interdit pour un meeting national. Le Responsable de la Commission sportive fait remarquer que les textes le prévoient.

Le Président pense qu'il faut avoir une réflexion sur le devenir de ce meeting : faire du bénéfice ou créer une belle animation, le comité ne va pas faire de bénéfice malgré la réussite du meeting, seul le club de Montluçon va gagner de l'argent.

Jérôme Lathène pense que le meeting a le « bon format », mais qu'il faudrait revoir les montants et répartitions des « price money ».

La mise en place d'un règlement plus rigoureux et l'organisation est à faire évoluer.

Considérant que des Clubs viennent des différentes régions de France voire de l'étranger (participation d'un Club d'Espagne et Suisse), il faudra établir différents plannings et peut être anticiper des épreuves le vendredi soir, De ce fait les programmes du samedi et dimanche seraient modifiés, ce qui permettrait le dimanche une fin de la manifestation à 17h.

Ce qui impose de retravailler sur le programme.

La décision est prise de maintenir le meeting car c'est une bonne opération pour l'image du département. il faudra juste redéfinir les récompenses et rétrocessions.

### 4°) Point commission sportive

- Bilan compétitions départementales (janvier, février et mars), fort est de constater qu'il y avait beaucoup d'engagés, tous les clubs jouent le jeu du département, « c'est super ».

- Meeting 63 : bonne participation des nageurs de l'Allier

- Meeting Chalon, 11 12 et 13 avril : les engagements devront être effectués dans la semaine. Le responsable de délégation devra impérativement contrôler les documents administratifs que doivent produire les nageurs-ses.

Moyens de transport au regard du nombre de participants : il faudra prévoir 3 minibus (Locations à Moulins et Vichy et celui MN03).

Le regroupement avant le départ s'effectuera à Moulins à 10h 30 sur parking piscine

- Journée avenir Gannat

La Piscine de Thiers est fermée définitivement. Le CDAN 63 a demandé si le CDAN 03 pouvait accueillir les nageurs du 63, le Président a donné son accord

Le 07 avril les épreuves se dérouleront à Gannat mais il n'y a pas de point de restauration à Gannat, il faut se rapprocher du Club pour organiser la logistique. Mettre des épreuves le matin.

- Coupe des départements 10 Filles - 10 Garçon à Aurillac, véhicules mis à disposition : Moulins, Montluçon et Gannat .Responsable Jérôme Lathene seulement 3 entraîneurs. Le Président ira également car il y aura la réunion du Comité des territoires.

Une nouvelle sélection sera effectuée à la date du 15 avril.

- Pour l'organisation des Sélections avenir, elle sera effectuée après les épreuves du 7 avril.

- bilan regroupement à Vichy : encadrement Xavier Fraile

Les entraîneurs qui ont participé se sont bien impliqués dans les différentes phases (physique le matin au CREPS et natation à la piscine l'après-midi). La diversité des exercices a permis aux nageurs-ses d'appréhender un autre mode d'entraînement. Le responsable du regroupement a interrogé les parents des nageur-ses qui ont adressés des commentaires très favorables sur les travaux effectués le week-end.

A ce jour, il n'y a toujours pas de programme pour la Coupe Esposito. Le Président contactera le CD71.

### 5°) Point financier

Le trésorier commente les tableaux adressés en amont aux membres du CODIR concernant l'état des comptes du CDAN 03.

Il détaille notamment le principe de l'amortissement (515 € par mois) pour l'achat du matériel ARES (sur 2 ans) et de l'ordinateur, depuis l'achat en décembre 2018.

Pour la compétition de Nage hivernale la subvention du CD03 est en attente,

Le poste le plus important de dépenses a été les frais engagés pour les Médecins présents tout au long des épreuves sur le week-end.

Les recettes :

- de la part de la Fédération Française de Natation sont égales à 50% des engagements
- le Garage Mercedes a versé 300 €
- le CREPS Vichy : 400 €
- la Ligue AURA : a versé 1 500 euros « pour compenser le non versement de la totalité des engagements de la part de la Fédération ». Le comité de l'Allier remercie la ligue de ce geste.

Si la subvention du département est versée, on peut envisager un excédent de 600 € sinon il y a un risque de constater que l'organisation de cette épreuve soit déficitaire.

Le Président tient à souligner qu'il n'y a pas eu de production de convention de la part de la Fédération, bien que la demande ait été effectuée à plusieurs reprises. Vichy Communauté demandeur de l'évènement n'a participé qu'à hauteur de la mise à disposition des installations.

Le Président apporte quelques commentaires supplémentaires quant aux autres dépenses :

- Meeting des Alpes : clos
- Regroupements : les dépenses sont en cours
- Water polo - natation artistique : les dépenses sont à venir
- Meeting de rentrée : clos
- La rétrocession au département 63 et ainsi qu'au Club de Vichy a été effectuée par rapport aux engagements sur Extranat et non sur les présences sur les Clubs.
- Meeting du Bourbonnais : Montluçon Natation a fait parvenir une facture par rapport aux engagements extranat et non aux engagements, certains ne sont toujours pas réglés : le CODIR décide régler la facture et de procéder aux relances auprès Clubs qui n'ont pas payé les sommes dues.

- Problème pour le Club de Beaucaire qui doit les engagements pour le Meeting de rentrée mais qui ne s'est pas présenté (erreur du fait de l'entraîneur - inscription à 2 manifestations le même jour) : Le trésorier devrait de nouveau faire une procédure de relance : lettre simple au Club avec information du Comité et copie à la ligue.

Laurent Robin suggère un appel téléphonique au Club pour demander ce règlement et de proposer que cette somme soit considérée comme une avance à valoir pour la prochaine saison.

Le Trésorier liste les impayés pour le meeting du Bourbonnais

- NAUTIC 03 : somme due 390 € / reçu 145,50 €
- Dauphins St louis : 493 €
- SL MONTGERON : 368 €
- ASSO SARTROUVILLE : 15 € mais ne s'est pas présenté aux épreuves du Meeting du Bourbonnais.

Pour l'organisation de la compétition, il sera procédé à la rétrocession à MN03 de la somme de 3840 euros comme prévu avec une rétrocession de 2 euros par engagements même pour les engagements non réglés.

Pour ce Meeting, il n'y aura que très peu de bénéficiaires pour le comité.

Pour information, il est porté à la connaissance des membres du CODIR que le Conseil Départemental a d'ores et déjà voté et viré une subvention de 600 € pour le meeting Bourbonnais.

La recette de la ristourne des licences est inférieure à 2018, à ce jour il est décompté moins 400 licences par rapport à la saison sportive précédente, donc les recettes seront moindres.

Un courrier de la DDSCPP (Direction Jeunesse et Sport) a été adressé pour le fonctionnement du CNDS 2019.

La Ligue AURA gèrera la partie Fédérale du CNDS et la DDSCPP l'emploi et Apprendre à nager Conseil régional Auvergne : une demande pour le financement ARES est toujours en cours pas de réponse

Divers ; achat de casques (14) qui sont loués 100 euros pour la journée au CREPS. Cet équipement permet aux nageurs d'être « en direct » avec les entraîneurs pour les consignes dans le bassin.

Ils sont à disposition gratuitement aux Clubs de l'Allier.

Dans le budget est noté le coût des piscines, seules les Communautés de communes de Vichy et Montluçon ont valorisé la mise à disposition des bassins dans les piscines.

En conclusion : les rentrées seront moindres, mais il y a une bonne maîtrise des dépenses.

Il faudrait réunir prochainement la commission finances pour qu'il y ait un meilleur suivi et qu'il y ait de nouveaux commentaires si besoin lors de la prochaine réunion.

## 6°) Commission éthique et communication

Lors de la première réunion de cette commission le 15 mars 2019, 2 axes principaux ont été retenus :

### *a) nouvelles orientations sur le nouveau site*

Ce soir, le CODIR doit voter pour valider le changement et pour une migration sur nouveau site tel le site AURA. Cette nouvelle version permettra de mieux gérer les photos et elle sera plus adaptée aux smartphones, donc plus attractive.

Il y aura la possibilité d'effectuer une importation automatique dans la base des résultats.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

L'objectif est de finaliser le projet dans les meilleurs délais pour que la mise en œuvre et une présentation soient opérationnelles pour la prochaine Assemblée Générale.

### *b) Orienter chacune des communications sur les règles de bonne conduite*

Après échanges lors de la réunion, des axes de réflexion ont été identifiés :

- Plusieurs acteurs - interlocuteurs et des disciplines.
- La gestion du droit à l'image :
  - Dans les clubs,
  - L'autorisation d'accès au bassin des photographes lors des manifestations : meetings et compétitions,
  - Préciser la définition et le rôle du délégué du comité.

## 7°) Projet calendrier 2019/2020

Pour la natation course une ébauche de calendrier FFN est arrivée. Le président travaille dessus et réunira la commission sportive avant le prochain CODIR.

Une réunion de la Commission sportive aura lieu le 30 mars 2019 à la ligue AURA 16h à ST Etienne, le Président a été prévenu cette semaine et considérant le délai ne pourra pas s'y rendre.

## 8°) Compétition eau libre

La compétition avait été envisagée le 1<sup>er</sup> septembre 2019 à VICHY, l'autorisation demandée à la préfecture a reçu un avis favorable.

Un devis a été demandé à GES pour sous-traiter l'organisation le budget monterai a 5000 euros avec une partie importante a la charge du CDAN03.

Le Président après avoir exposé les éléments, demandent aux membres s'il faut organiser cette épreuve cette année ou décaler à l'année suivante ?

Le comité directeur regrette que le responsable de la commission eau libre ne soit pas présent ce jour, le CODIR propose de se désister, et de ne pas organiser cette année...cette position doit être confirmé par le responsable eau libre auprès du Président pour qu'elle devienne définitive

Le Président rappelle qu'il a été prévu 500 euros au budget pour financer la participation de nageurs-ses de l'allier licenciés dans les clubs bourbonnais à la traversée du lac d'Annecy au mois d'Août 2019.

### 9°) Questions diverses

Une réunion concernant le CNDS se déroulera le 10 avril à MOULINS à 18h15 dans les locaux de la DDCSPP, le Président et la Secrétaire se rendront à cette réunion d'information.

Le Président rappelle qu'il faut faire passer aux Clubs le message de l'existence du dispositif Allier Sport qui permet d'avoir éventuellement des aides pour les sportifs méritants, qui ne sont pas obligatoirement des sportifs reconnus de haut niveau.

Les Clubs de Vichy, Gannat ON et ST Germain des Fossés interviendront dans le cadre du championnat Académique de natation (Fédération Française de Sport Universitaire) qui se déroulera le 04 avril 2019 à Bellerive sur Allier pour assurer le jury.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer au jury des championnats de France FFSU a Bellerive les 15 mai AM, 16 mai toute la journée, 17 mai matin.

Le 8 et 9 Juin : les championnats FSCF se dérouleront a vichy. Pas de participation du CD03.

Michèle LAPORTE demande des précisions sur l'attribution des récompenses (médailles et coupes) pour les compétitions à venir. On veillera à donner des médailles aux catégories des plus jeunes pour les compétitions avenir. Et pour le 7 avril on fera un podium Allier et un podium 63. Il faudra être plus précis dans le prochain programme pour les récompenses à chaque compétition.

Meeting de printemps - natation artistique : le CDAN 03 prendra en charge les récompenses pour les épreuves du 26 mai 2019.

Le Président propose de remettre les récompenses des trophées Crédit Mutuel lors de la prochaine AG, le CODIR est favorable.

Jérôme LATHENE ; Calendrier eau libre sur les manifestations en France sera mis en ligne sur le site internet.

Laurent BRAVARD : a été sollicité pour la gestion informatique de compétitions Eau libre et sa participation a été demandée pour l'épreuve au Lac d'Annecy qui se déroulera au mois d'Août 2019. Il a aussi été sollicité par VVAN pour gérer le meeting de printemps

#### **Apprendre à nager**

Un courrier de la Fédération précise que ce dispositif est à mettre en place par les Clubs et que le financement s'effectuera sur le CNDS départemental.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H15.

La prochaine réunion se déroulera le vendredi 21 juin à 19h à Gannat.

La secrétaire générale  
Bernadette Garçon